

Burundi : le président révisé à nouveau le décret sur la commission électorale

@rib News, 03/03/2009 - Source AFPLLe président burundais Pierre NKURUNZIZA a révisé pour la troisième fois un décret créant une Commission électorale nationale indépendante (CENI) en vue du scrutin de 2010, répondant à une demande de son opposition, selon le texte du décret publié mardi. Les deux premiers décrets, signés en juin et décembre 2008, avaient provoqué un tollé et été rejetés par l'opposition qui les accusait de mettre en place une CENI aux ordres de l'exécutif. Le texte initial donnait ainsi au chef de l'Etat la possibilité de désigner un membre "accusé de tout acte de nature à perturber les élections".

"Nous sommes satisfaits car le président a tenu compte de nos propositions en signant le nouveau décret portant création, organisation et fonctionnement de la CENI", a déclaré mardi Frédéric BAMVUGINYUMVIRA, vice-président FRODEBU, parti dit "opposition" mais qui participe à la coalition gouvernementale avec le CNDD-FDD du président NKURUNZIZA. "On a un nouveau décret qui garantit l'indépendance de cette commission par rapport à l'exécutif (...). Cette fois, le Burundi est en train de jeter les bases pour des élections justes et indépendantes en 2010", a-t-il estimé. Le Burundi, petit pays d'Afrique centrale, organise en 2010 des élections générales (notamment présidentielle, législatives et sénatoriales). Le 13 février, l'Assemblée nationale et le Sénat du Burundi avaient approuvé séparément et à l'unanimité les membres de la CENI nommés par le président NKURUNZIZA, après consultation de son opposition. La chambre haute avait en effet rejeté le 20 janvier une première commission nommée par le président qui avait été alors accusé d'avoir mis sur pied un organe sur mesure dans la perspective des élections. "C'est une grande victoire pour l'opposition et pour la démocratie au Burundi car le président NKURUNZIZA (...) a été malheureusement obligé de résilier en constatant qu'il ne pouvait pas imposer sa loi à l'Assemblée nationale et au Sénat", a commenté un cadre de la présidence, sous couvert d'anonymat.